

La politique handicap à Angers

L'idée innovante

Construire une ville au label « Haut confort d'usage », en intégrant complètement les personnes handicapées dans toutes les politiques publiques et les projets engagés, de telle sorte que cette population ne soit plus marginalisée, mais qu'elle soit partie intégrante du « Projet de vie, projet de ville » développé par l'équipe municipale.

L'objectif recherché

- Faire partager par le plus grand nombre cette place « normale » prise par la personne handicapée dans la cité, c'est-à-dire en changer les représentations.
- Définir les mêmes objectifs pour le personnel municipal et pour les habitants.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

La Ville d'Angers s'investit depuis longtemps et fortement dans l'accompagnement des personnes handicapées, afin de leur faciliter la vie au quotidien et l'expression de leur citoyenneté. D'abord tournée vers les déplacements et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, cette démarche s'est étendue aux personnes qui présentent un déficit sensoriel puis, de façon plus récente, vers toutes les formes de handicap. C'est une démarche empirique qu'a choisi Angers, fidèle à ses pratiques en matière d'innovation.

En lien avec les partenaires locaux (institutionnels, associatifs, habitants...), en s'appuyant sur le partage d'expérience et l'échange - au-delà de ce qu'imposent les textes législatifs et réglementaires -, en mobilisant les services municipaux et communautaires et en sensibilisant les agents, l'objectif est avant tout de construire ce projet de ville en concertation.

La ville construit désormais une démarche permanente et cohérente en faveur du handicap, avec comme pilote la direction Santé publique pour la cohérence des actions et des projets développés vers l'externe, et la direction des Ressources humaines pour les orientations liées au personnel.

Le contenu de la réalisation

Nombreux travaux en cours : accessibilité à l'information, à la communication, aux loisirs et à la culture, en veillant à prendre en compte tous les types de handicaps...

En matière de gestion des ressources humaines, une vraie démarche transversale de la prise en compte du handicap dans les parcours professionnels, notamment dans ses initiatives de maintien dans l'emploi.

Sur les questions liées à l'accessibilité, aux cheminements, à la création de supports... il est fait appel régulièrement aux associations de personnes handicapées et aux professionnels spécialisés (ergonomes, spécialistes de l'accueil, architectes, bureaux d'études...).

Les moyens humains et financiers

De nombreux services et collaborateurs sont mobilisés sur cette politique publique.

Peu d'investissements sont exclusivement réservés à un aménagement pour personnes handicapées et donc comptabilisés à part.

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

D'un point de vue qualitatif, la mise en dynamique du réseau de partenaires, l'important travail réalisé en matière d'accessibilité ou pour le maintien dans l'emploi en interne... sont des concrétisations dont les retours sont probants.

L'accessibilité du Musée des Beaux-Arts est quasiment totale, mais il reste encore quelques situations à travailler pour obtenir un label « Tourisme et handicap ».

Pour avancer sur l'évaluation, le Conseil de gestion travaille à la mise en place d'indicateurs du tableau de bord de direction générale concernant le handicap. Parallèlement, une réflexion sur la création d'un Observatoire de l'accessibilité est également engagée avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine.

Contact : Eric Fauconnier, responsable Communication et relations internes tél. : 02.41.05.43.01 eric.fauconnier@ville.angers.fr
--